

ANNEXE au Règlement d'admission pour la rentrée 2025 Formation préparant au DEETS

Capacité d'accueil

- Capacité totale d'accueil sur les 3 années de formation : 90 places
- Dont 60 places subventionnées par le Conseil Régional Centre-Val de Loire

Calendrier prévisionnel

- Période d'inscription Hors PARCOURSUP : **Du 18 décembre 2024 au 30 avril 2025**
- Période d'inscription PARCOURSUP: **Du 15 janvier 2025 au 13 mars 2025**
(voeux à confirmer avant le 03 avril 2025)
- Commission d'admission : **30 mai 2025 (phase principale)**
- Epreuve orale d'admission : **À réception de votre dossier de candidature complet (dossier et frais d'admission), vous serez convoqué(e) dans les meilleurs délais.**

Frais d'admission

Frais examen de dossier et Epreuve orale d'admission : 170 € (à régler au moment du dépôt du dossier)
Règlement par chèque à l'ordre de l'ERTS/ espèce ou CB directement auprès de l'accueil de l'ERTS. En cas de désistement à l'épreuve d'admission, 60€ correspondant aux frais de dossier resteront acquis par l'ERTS.

Droits d'inscription et frais de scolarité (à la charge du candidat)

Droits d'inscription		
Voies directes et situations d'emploi	1 ^{ère} année = 170 €* 2 ^{ème} année = 170 €* 3 ^{ème} année = 170 €* <i>Les étudiants dont les places sont subventionnées par le Conseil Régional peuvent faire une demande de bourse. Tous les étudiants en apprentissage doivent s'acquitter de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus à chaque rentrée scolaire (100 € en 2023 à titre indicatif)</i>	Total = 510 €*
Frais de scolarité		
Voies directes	1 ^{ère} année = 400 €* 2 ^{ème} année = 400 €* 3 ^{ème} année = 400 €*	Total = 1200 € *

* Montants prévisionnels - Echancier possible

Financement du coût pédagogique de la formation

Les candidats qui envisagent de faire prendre en charge leurs frais de formation par leur employeur ou un OPCO (Opérateur de Compétences) ou par tout autre organisme susceptible d'aider au financement de la formation sont invités à entamer dès que possible les démarches nécessaires auprès de ces organismes. Le secrétariat de la formation se tient à votre disposition pour remplir tout document nécessaire à vos démarches. Un devis de la formation peut être établi sur demande.